

**Le 21 octobre 2004**

**NOTE DE SERVICE**

**Destinataires :** Sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels fédérales

**Expéditeur :** Allan Brender, Directeur principal, Secteur de la réglementation, Division de l'actuariat

**Objet :** Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné (assurance-vie) 2004

**C.c. :** Actuaires désignés des sociétés d'assurance-vie et de secours mutuels fédérales

---

Chaque année, nous mettons à jour le Mémoire à l'intention de l'actuaire désigné en vertu du paragraphe 667(2) de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. La version anglaise de ce document est affichée sur le site Web du BSIF, à l'adresse

[http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/publications/guidance/index\\_financial.asp#Memorandum\\_to\\_the\\_Actuary](http://www.osfi-bsif.gc.ca/eng/publications/guidance/index_financial.asp#Memorandum_to_the_Actuary),

et on en trouvera la version française, à l'adresse

[http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/publications/orientation/index\\_financiers.asp#Note\\_actuaire](http://www.osfi-bsif.gc.ca/fra/publications/orientation/index_financiers.asp#Note_actuaire).

Le Mémoire de cette année comporte les changements suivants par rapport à la version de l'an dernier :

- certaines exigences ont été peaufinées;
- une nouvelle sous-section sur les frais d'acquisition reportés pour les fonds distincts et les billets de cession interne;
- il y a de nouvelles exigences de rapport au sujet des blocs de polices avec participation.

Nous rappelons aux actuaires qu'ils doivent accorder une attention particulière à la faiblesse actuelle des taux d'intérêt pour élaborer les hypothèses d'évaluation et les scénarios d'EDSC.

L'actuaire désigné doit faire parvenir deux exemplaires imprimés de son rapport à la Division des pratiques comptables et de l'information financière du BSIF, à Ottawa. Nous exigeons également que le rapport de l'actuaire désigné soit déposé sous forme électronique, sur disquette ou sur DC. De plus, il doit déposer une copie électronique en MS Excel des tableaux requis. À noter que, pour des raisons de sécurité, le rapport ne doit pas être transmis par courriel.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Helmut Engels par téléphone, au (416) 973-8934, ou par courriel, à l'adresse [helmut.engels@osfi-bsif.gc.ca](mailto:helmut.engels@osfi-bsif.gc.ca).

Pour obtenir un exemplaire imprimé du Mémoire, veuillez s'il vous plaît communiquer avec Eleanor Reubins par téléphone, au (416) 973-3680, par télécopieur, au (416) 952-0664, ou par courriel, à l'adresse [eleanor.reubins@osfi-bsif.gc.ca](mailto:eleanor.reubins@osfi-bsif.gc.ca).

Le directeur principal,  
Division de l'actuariat,  
Secteur du soutien spécialisé

Allan Brender